

LA DÉROUTE!

HIVER 2012
Volume 13, numéro 1



SOMMAIRE

Retard de paiement.....	2
Manifestation du 16 février.....	3
Des nouvelles	4 & 5
Campagne MCCE.....	6
Formation Promotion handicap	7
Méli-mélo.....	8

Le 14 février, jour de la St-Valentin, différents groupes étaient présents à l'action « Les droits au cœur des citoyens » organisée par le comité reconnaissance et financement, en lien avec la campagne de sensibilisation que nous menons depuis l'automne dernier auprès des éluEs.

Il y a eu prise de parole devant les groupes et les médias et un « huissier » est allé livrer une mise en demeure au bureau du premier ministre. Encore une fois, celui-ci brillait par son absence, mais son attachée politique a mentionné que le message lui serait remis... Nous demeurons septiques, car nous n'avons obtenu aucune réponse des trois autres missives acheminées auprès du gouvernement.

Pendant ce temps, notre problème persiste (voir communiqué). D'autres actions auront lieu au cours des prochains mois. A suivre!

LE GOUVERNEMENT ACCUSE UN RETARD DE PAIEMENT

Sherbrooke, 14 février 2012- En cette journée de St Valentin, nous souhaitons mettre les droits au cœur des citoyens. Depuis déjà plusieurs années, les groupes communautaires de défense collective des droits (DCD) revendiquent auprès du gouvernement une réelle reconnaissance de leur « contribution essentielle »¹ à la société, notamment en leur accordant un financement adéquat et suffisant. Des milliers de personnes voient leurs droits brimés par les différentes failles de notre filet social. « *Tant que le gouvernement n'assurera pas pleinement l'accès aux différents droits fondamentaux de ses citoyens et de ses citoyennes, les groupes de défense collective de droits devront encore jouer le rôle de chiens de garde de la population, en dénonçant les aberrations et en faisant pression pour corriger le tir* », déclare Manon Brunelle, l'une des porte-parole de l'événement.

En Estrie, cela représente 26 organismes communautaires de DCD qui doivent survivre avec en moyenne, un financement annuel insuffisant de 47 500 \$, comparativement à la moyenne nationale des organismes communautaires qui est de plus de 110 000 \$. En 2012, plus de 10 ans après l'adoption de la politique¹, le Réseau québécois de l'action communautaire autonome évalue que les besoins minimaux des organismes communautaires se situent à près de 140 000 \$. Le manque à gagner représente plus de 90 000 \$ par organisme.

Ces dernières semaines, plusieurs organismes de la région ont envoyé une facture au gouvernement pour réclamer leur manque à gagner des deux dernières années. Les factures ont été acheminées au bureau du premier ministre, de la présidente du Conseil du trésor et de la ministre du MESS, responsable du SACAIS, qui finance la défense collective de droits. Le total des factures s'élève à 3 463 975 \$.

Les organismes estriens de DCD en sont à leur 4^e action, depuis l'automne. Nous avons interpellé différentEs représentantEs du gouvernement soit par la parution d'une lettre ouverte dans *La Tribune*, ainsi que l'envoi d'une lettre à la ministre. Nous avons aussi fait parvenir une demande de panier de Noël au SACAIS et à la ministre pour démontrer notre grande détresse et pauvreté. Nous avons également envoyé la facture. Plusieurs organismes ont dû s'endetter pour assurer une présence dans la communauté, se résoudre à diminuer les heures de travail et de service, voire même mettre à pied temporairement du personnel (chômage).

Maintenant, les organismes ont décidé de poser un geste symbolique en envoyant un « *huissier* » pour porter les factures directement au bureau du premier ministre afin de le forcer à réagir. Nous espérons ainsi obtenir une réponse. « *Le gouvernement ne semble pas presser de répondre favorablement à nos demandes; voilà pourquoi nous sommes ici pour lui rappeler qu'il accuse un retard de paiement important auprès des groupes communautaires de défense collective des droits* » rappelle Alexandre Lavallée.

Le comité reconnaissance et financement de la TROVEPE est composé des organismes suivants: Illusion-Emploi de l'Estrie, le Regroupement des usagers du transport adapté de Sherbrooke métropolitain, la Table ronde des OVEP de l'Estrie, Promotion handicap Estrie, la Table d'action contre l'appauvrissement de l'Estrie, le Mouvement des chômeurs et chômeuses de l'Estrie.

-30 -

Informations :

Alexandre Lavallée, coordonnateur de la TROVEPE 819-566-2727

Manon Brunelle, coordonnatrice d'Illusion Emploi de l'Estrie 819-569-9993

¹Tiré du nom de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire « *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec* » voté par le gouvernement du Québec en octobre 2001.



Coalition opposée
à la tarification
et à la privatisation
des services publics

BLOCAGE À LA BOURSE



Coalition opposée
à la tarification
et à la privatisation
des services publics

Lors du 16 février 2012, la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics a organisé une action dérangeante.

Des personnes ont bloqué l'accès à l'édifice de la Tour de la Bourse de Montréal, lieu hautement symbolique de l'économie. L'édifice abrite aussi le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Cette action avait été planifiée en gardant secret le lieu afin de faire diversion et de jouer de stratégie.



L'action a débuté à 8 h 00 lorsque 200 personnes provenant de plusieurs groupes de différents secteurs ont littéralement encerclé toutes les issues de l'édifice formant un mur humain avec une grande banderole rouge.

Pendant ce temps, d'autres manifestantEs arrivaient aussi sur les lieux en appui à cette action de blocage.

Nos richesses = leurs profits... Ça suffit!

Cette action à quelques jours du budget portait sur trois revendications principales:

Le retrait de la hausse annoncée des frais de scolarité

Le retrait de la taxe santé de 200 \$ par personne

Le retrait de la hausse annoncée des tarifs d'Hydro

Il faut rappeler à ce gouvernement, qui n'écoute pas la population, à quel point ses décisions et ses orientations appauvrissent davantage les plus démunies et la classe moyenne au profit des riches créant ainsi l'iniquité et un écart toujours grandissant entre la population.

Le retrait de la hausse des frais de scolarité fait aussi partie des demandes déposées auprès du gouvernement. Le mouvement étudiant se mobilise et d'autres actions sont à venir, dont une manifestation nationale à Montréal le 23 mars prochain.

Une action engagée

L'activité a duré 4 heures et s'est déroulée dans une belle ambiance. Les porte-parole nous tenaient au courant des événements. Des avis d'évacuation ont été livrés, mais la police n'est pas intervenue. Un contingent de l'Estrie bloquait une porte avec détermination.



Cette activité de blocage a été bien couverte par les médias et les réseaux sociaux concernant l'activité mais, dès qu'il y a eu l'arrestation de quatre personnes, la nouvelle a changé. L'événement est devenu l'arrestation et non le blocage, du journalisme avide de polémique et de sensationnalisme. Les journalistes avaient-ils eu une commande?

Néanmoins, la Coalition dresse un bilan positif de l'événement. Au cours des prochains mois, d'autres actions pourraient avoir lieu, car avec un gouvernement qui est sourd d'oreille, il faut monter le ton!

Notre position

Lors de la rencontre du conseil d'administration du 23 janvier dernier, les membres se sont prononcés en faveur des actions dérangeantes avec certaines balises. La discussion s'est poursuivie à l'AGH de la TROVEPE où là aussi, les membres ont voté en faveur des ces actions. Pour que les personnes se sentent à l'aise, la participation reste volontaire et non obligatoire.

DES PETITES NOUVELLES DE NOUS AUTRES

Notre manque de ressources financières a entraîné la mise à pied économique de la coordonnatrice pendant huit semaines, ce qui a eu des répercussions sur le travail et les activités de notre groupe.

Abandon d'activités

À cause du manque de ressources financières et humaines, (nous avons une seule employée, comparativement à trois employées et des stagiaires pendant quelques années), nous avons décidé d'abandonner certaines activités. Cette décision avait été discutée lors de l'AGA, mais nous avons gardé une porte ouverte advenant une augmentation des \$\$\$ et des effectifs.

Depuis la fin novembre, nous avons cessé la diffusion de notre chronique à la radio de CFLX. Cette chronique aura permis d'aborder des sujets en lien avec l'emploi, certains aspects du travail, les lois, etc. Il est encore possible de réécouter nos émissions en allant sur notre site Internet .

Nous avons abandonné les formations, au grand désappointement de plusieurs, qui préféraient notre formation à celle offerte par la Commission des normes du travail (nous avons encore des demandes). Notre formation se voulait plus adaptée, accessible et vulgarisée pour plaire davantage aux jeunes. Cependant, nous avons des outils de formation comme le jeu de serpents et échelles et la vidéo du théâtre forum qui sont disponibles sur demande.

Nous avons aussi arrêté la diffusion de la norme dans les milieux de travail. Cela aura été un excellent outil de vulgarisation des articles de la Loi sur les normes du travail qui favorisait la prise de contact. Tout le temps qu'a duré cette approche terrain, nous avons eu une bonne réception de la part des employéEs ainsi que des employeurs (sauf à de très rares exceptions) qui appréciaient cet outil d'informations diverses sur la LNT.

Nous avons aussi « annuler » la parution du journal de décembre, est-ce qu'on vous a manqué???

Pour tenter de reprendre certaines activités, nous avons lancé un appel à nos membres et alliéEs pour demander leur participation pour le journal et les émissions de radio; nous n'avons pas eu de réponse.

Projet

Le projet « Jeunes et emploi atypique » tire à sa fin. Nous avons bénéficié de fonds de la Conférence régionale des élus échelonné sur plus de trois ans.

La phase finale du projet comportait une recherche sur le monde de l'emploi chez les jeunes de notre région.

Un sondage a été effectué par une firme auprès d'un échantillon de 300 personnes dont l'âge variait entre 18 et 35 ans. Les questions portaient sur la perception et les connaissances des jeunes. On y abordait la santé et sécurité au travail, la Loi sur les normes du travail, la syndicalisation, etc.

Le sondage est terminé, ainsi que la compilation des données. L'Université de Sherbrooke a prêté main forte en acceptant de se joindre à cette recherche. Sylvain Bourdon, professeur émérite de l'Université et grandement intéressé à l'emploi chez les jeunes, supervise les travaux et s'occupe du recoupage des données, de la rédaction, de la production de tableaux statistiques et d'un texte plus exhaustif. Nous prévoyons que la recherche sera disponible vers le mois d'avril. Un lancement officiel devrait avoir lieu et peut-être une présentation.

Cela met un point final à ce projet où notre présence accrue sur le terrain nous aura permis de constater la méconnaissance des lois du travail chez les jeunes et chez certains employeurs. Cela aura aussi permis à des jeunes de s'exprimer lors d'un concours sur leur vision de la précarité des emplois et la participation à un théâtre forum, nos formations, etc. Finalement, nous aurons contribué à mieux les outiller, à connaître les lois et à développer le réflexe de se renseigner et à porter plainte, s'il y a lieu .



Nous tenons à dire un GROS merci à Marie Courtemanche et Sandy Tremblay. Ces deux collègues se sont données à fond dans la réalisation de ce projet pour en faire une expérience formidable en y apportant leur couleur, leur dynamisme et leur enthousiasme! Merci aussi à nos partenaires.



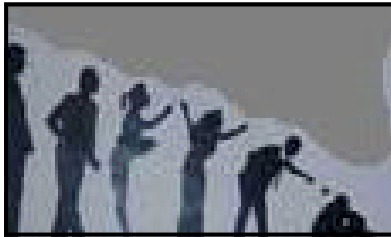
NOUVELLES DU



Le Front de défense des non-syndiqués est toujours actif, particulièrement dans trois dossiers : la question du harcèlement psychologique, le travail migrant et le salaire minimum

Sortez du noir

Sans tambour ni trompettes, la campagne sur le harcèlement psychologique se poursuit jusqu'en juin.



Plusieurs rencontres avec les milieux politique et institutionnelle ont eu lieu depuis le début de la campagne lancée en juin 2009 pour présenter nos six revendications aux instances concernées, afin d'assurer une protection adéquate contre le harcèlement psychologique au travail et pour des services adaptés aux victimes.

- ?? L'accueil des plaintes à la Commission des normes du travail
- ?? Les obligations de l'employeur
- ?? Les enquêtes de surveillance de la Commission des normes du travail
- ?? Les ressources à la Commission des normes du travail
- ?? Les ententes de règlements confidentielles
- ?? Les services pour les victimes

Nous pouvons affirmer que nos rencontres avec la Commission des normes du travail ont été les plus profitables. Des améliorations ont été apportées au niveau de l'accueil des plaintes, des enquêtes de surveillance, l'accès aux ententes de règlements.

Nous avons obtenu l'assurance que les préposés reçoivent une formation de base et des mises à niveau afin de bien informer les personnes. Il y aurait plus de surveillance « spontanée » en cas de récidive et nous avons obtenu l'accès à des données sur les ententes.

Nous avons obtenu des gains. Cependant, la partie n'est pas gagnée car une de nos revendications concerne les ressources (avis juridique ou avocat) que la Commission ne fournit plus, sauf si le dossier est transféré à la CRT.

Les rencontres avec la ministre Thériault furent décevantes. Nous attendons toujours pour la Commission des relations de travail (CRT) et le milieu de la santé.

Travail migrant

Pour une deuxième année, le Front de défense des non-syndiqués a organisé une journée de réflexion pour souligner la Journée internationale des travailleuses et des travailleurs migrants.

La première édition traitait des différents programmes fédéraux de travail migrant temporaire. Cette année, le focus a porté sur les rouages du système et le contexte qui favorise le développement de ce type de travail.

La journée du 15 décembre dernier a donné lieu à des présentations fort pertinentes et enrichissantes. Le comité sur le travail migrant devra se pencher prochainement sur l'éventualité de tenir une campagne de sensibilisation sur la question du travail migrant afin de faire connaître le résultat de nos réflexions et des revendications que l'on retrouve dans le document : *L'amélioration des conditions de travail et de vie des travailleuses et des travailleurs migrants: une question de dignité!*

Le salaire minimum

Lors de notre dernière rencontre, nous en sommes venus à la conclusion que nous devons retravailler notre argumentaire sur le salaire minimum et être plus présent sur le terrain avec cette revendication.

Notre dernière campagne de pression s'est terminée par le dépôt de pétitions à l'Assemblée nationale. Le ministre Whissell en avait profité pour annoncer une hausse de 0,50 \$ effective au 1^{er} mai 2008. Cette hausse s'est répétée en 2009 et 2010, mais a chuté à 0,15 \$ en 2011. Nous aurons 0,25 \$.au 1^{er} mai 2012 pour un salaire à 9,90 \$. L'écart entre le taux général du salaire minimum et notre revendication continue de s'agrandir. La pauvreté gagne aussi du terrain.

Les hausses et les contributions que nous avons, conjuguées à de bas salaires, font en sorte que les travailleuses et les travailleurs s'appauvrissent et que leur pouvoir d'achat recule d'années en années.



RIEN NE VA PLUS CHEZ SERVICE CANADA

Suppression de personnel et informatisation à tout vent ont créé une importante crise au niveau de la prestation de services.

Les prestataires d'assurance-emploi doivent s'armer de patience et jongler avec les factures, le loyer et les dépenses courantes car les délais de traitement ont explosé.

Ces inacceptables retards créent des situations dramatiques pour des milliers de prestataires et leur famille. L'opposition officielle à Ottawa a annoncé qu'en janvier 2012, les lignes téléphoniques de Service Canada étaient tellement engorgées que seulement un appel sur trois se rendait jusqu'aux agents. De plus, le temps nécessaire pour traiter un dossier est passé de 27 à 45 jours, parfois jusqu'à 60 ou 70 jours.

Récemment, la ministre Finley a réduit de 17 % le nombre d'agents au profit d'un système automatisé du traitement des demandes de prestations qui ne livre pas la marchandise. Elle refuse d'embaucher du nouveau personnel compétent et semble se foutre complètement des préjudices causés aux prestataires.

Le Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie (MCCE) a lancé une pétition citoyenne prenant la forme d'un Relevé d'emploi (RE) congédiant la ministre Diane Finley pour manque de respect envers les victimes du chômage.

Il invite la population à signer ce RE et ainsi appuyer la lutte pour de réelles améliorations à l'assurance-emploi.

Le MCCE reproche particulièrement à la ministre Finley ces trois fautes graves

- ?? le retrait du droit des employé-e-s à recevoir une copie de leur relevé d'emploi lorsque l'employeur le produit électroniquement (RE Web);
- ?? son incapacité (ou refus) à améliorer la prestation de services, de réduire les délais de traitement et son refus d'engager du personnel compétent supplémentaire;
- ?? son obstination à détourner les surplus de la Caisse d'assurance-emploi plutôt que de bonifier le régime afin que l'ensemble des victimes du chômage soient protégées.

Ces manquements sont considérés comme des gestes d'inconduite. Sur le site de Service Canada, on peut lire que : « Pour qu'il y ait inconduite, il suffit que l'omission ou l'acte reproché au prestataire par l'employeur ait été conscient, délibéré ou intentionnel. L'inconduite signifie que le prestataire a consciemment fait fi des répercussions de son comportement sur son rendement au travail »

C'est donc dire que la ministre Finley serait exclue de son droit aux prestations régulières de chômage car elle ne peut ignorer les terribles répercussions de ses gestes et de ses inactions.

La pétition est disponible au www.lemcce.org

Denis Poudrier, coordonnateur au MCCE

MCCE Pétition citoyenne MCCE

RELEVÉ D'EMPLOI (RE)

1. N° DE BUREAU DU RELEVÉ DÉPOSÉ AU BUREAU 2. N° DE RÉFÉRENCE DU BUREAU DE PAIE DE L'EMPLOYEUR

3. NOM ET ADRESSE DE L'EMPLOYEUR
Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie (MCCE)
187, rue Laurier, local 215
Sherbrooke, Qc

4. NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE L'ARC 5. BUREAU DE PAIE DE PAIE 6. N° D'ASSURANCE SOCIALE

7. CODE FISCAL
J1N 424

8. NOMBRE D'HEURES DE TRAVAIL 9. PREMIER JOUR DE TRAVAIL 10. BUREAU DE PAIE

11. NOMBRE JOURS DE TRAVAIL 12. DATE DE FIN DE LA BOURSE DE PAIE

13. PROFESION
Ministre des Ressources Humaines et du Développement des Compétences

14. DATE DE DÉPART 15. DATE DE DÉPART

16. NOMBRE D'HEURES TRAVAILÉES SELON LE TABLEAU À L'ANNÉE 17. NOMBRE D'HEURES TRAVAILÉES SELON LE TABLEAU À L'ANNÉE

18. LA PRESSION EXERCÉE CONTRE LA DÉMARCHÉ ASSURABLE DE LA PÉRIODE DE PAIE FINALE LA PLUS RÉCENTE (LES DÉLAIS SONT-ILS ÉTÉS RÉDUITS POUR PÉRIODE DE PAIE SELON LE TABLEAU À L'ANNÉE) 19. ACCUSE-REÇU SÉLECTÉMENT DE POURSUITE JURIDIQUE (LE SALAIRE ARRÊTÉ PAR LE BUREAU DE PAIE AU MOYEN DE LA DÉMARCHÉ ASSURABLE DE LA PÉRIODE DE PAIE LA PLUS RÉCENTE)

20. AUTRES BUREAUX ASSURÉS

21. OBSERVATIONS

22. Coordonnées du signataire

Nom (en lettres majuscules):
Ville ou code postal:

23. COMMUNICATION PRÉFÉRÉE EN 24. N° DE TÉLÉPHONE
 Français Anglais (819) 565-5811 MCCE

25. J'appuie la campagne du Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie (MCCE) pour de réelles améliorations à l'assurance-emploi.

Signature: Date:



FORMATION



FORMATION



FORMATION

Promotion handicap s'est lancé le défi ambitieux de sensibiliser tous les acteurs aux divers handicaps.

Au cours de la dernière année, nous avons travaillé sur une formation qui amène à une réflexion de fond sur nos représentations de la différence, sur les idées préconçues que nous véhiculons, souvent inconsciemment, ainsi que pour prévenir et lutter contre les discriminations liées au handicap.

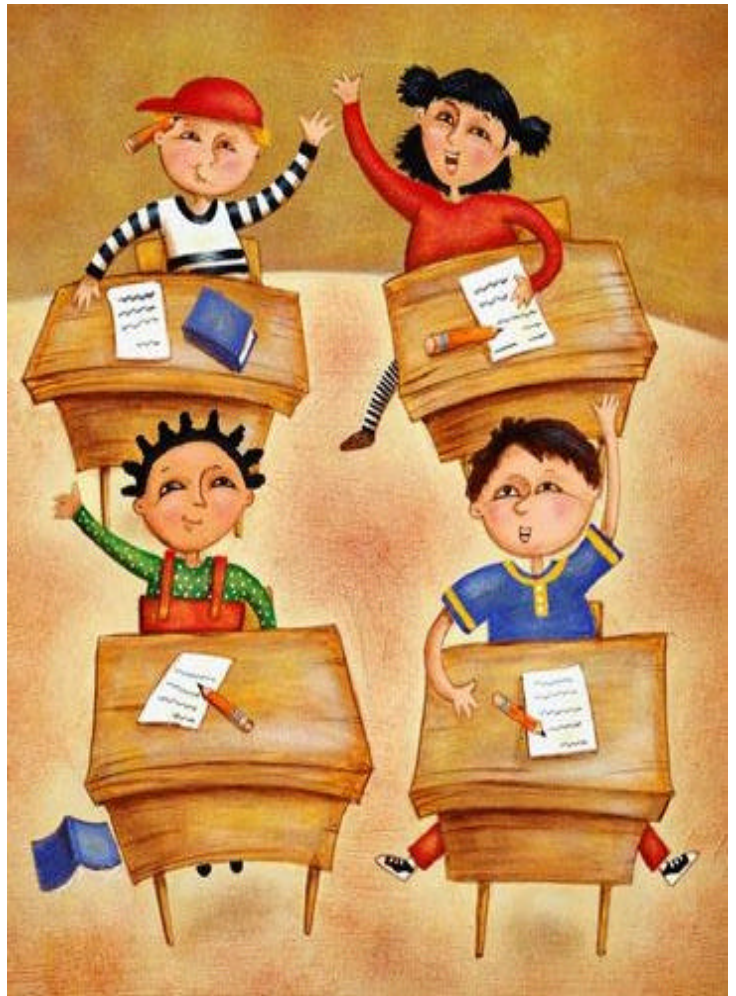
Nous avons mis en place une série d'activités qui sera utilisée en formation destinée à accompagner les personnes en situation de handicap.

Le but de la formation est de fournir des conseils et des outils utiles pour connaître les personnes en situation de handicap, afin d'offrir à ces personnes un service qui soit conforme à leurs besoins.

La principale règle à appliquer est que la personne handicapée est une personne comme les autres et mérite d'être traitée et respectée de la même façon.

Des dispositions spéciales peuvent s'avérer nécessaires seulement pour répondre et combler les besoins créés par une incapacité. Il faut penser à la personne d'abord.

Pour toute information, contactez Line Lecours
Promotion handicap Estrie
819-565-7708



Pour mieux aider et comprendre la personne vivant avec un handicap

FORMATION



FORMATION



FORMATION

NOUVELLES EN BREF...

L'annonce des intentions du gouvernement Harper d'augmenter l'âge de la retraite de 65 à 67 ans en a fait bondir plusieurs.

Le gouvernement est-il allé à la pêche avec cette annonce pour vérifier les réactions, ou a-t-il reculé devant la tôle de protestations que cela a suscitée?

Toujours est-il que le gouvernement a confirmé qu'il n'irait pas de l'avant avec son intention, pour l'instant...

Depuis quelques années, les gouvernements tiennent tous le même discours sur leur incapacité à payer pour les services et les programmes et en profitent pour refiler la facture et la responsabilité à la population. Et l'on s'étonne du cynisme des électeurs et des électrices!

Le colloque « *Partir des gens pour changer le monde* » organisé par le MÉPACQ aura lieu le 18, 19 et 20 avril prochain.

Ce sera l'occasion de découvrir et expérimenter des pratiques d'éducation populaire. Les ateliers serviront d'espaces pour réfléchir sur l'ÉPA sous différents angles et s'interroger sur ses possibilités et ses difficultés.

Pour ceux et celles qui ont participé au Colloque de la TROVEPE, il s'agit de pousser la réflexion.

Comme nous voulons favoriser la participation de nos membres, vous êtes invitéEs à nous informer de votre intérêt à participer à ce colloque et non à assister, car vous devrez vous impliquer! Nous assumerons les coûts reliés à l'événement.

Sherbrooke, capitale provinciale des bas revenus.¹

Parmi les grandes régions métropolitaines, c'est à Sherbrooke que le revenu disponible par habitant est le plus faible au Québec.

Quand on examine de plus près le territoire estrien, les moins bien nantis vivent dans le Haut-Saint-François. Ce double constat s'impose à la lecture des données rendues disponibles par l'Institut de la statistique du Québec.

La région sherbrookoise se maintient au bas de l'échelle avec un montant de 24 893 \$. Le premier rang est détenu par les citoyennes et citoyens de la Capitale nationale avec un revenu de 28 228 \$.

¹ Tiré d'un article de Gilles Fisette paru dans *La Tribune* du 17 décembre dernier.



Un Groupe de défense et de promotion des droits des travailleurs et des travailleuses non-syndiqués

Pour nous rejoindre :

187 rue Laurier #214

Sherbrooke, Qc

J1H 4Z4

(819) 569-9993

www.illusionemploi.org

illusion@aide-internet.org

Même emploi, mêmes conditions
mêmes droits, même protection!

Vous avez des questions concernant:

- ? La loi sur les normes du travail
- ? le harcèlement psychologique
- ? un congédiement injuste et abusif
- ? les procédures pour déposer une plainte vos droits, protection et les recours

Vous aimeriez vous impliquer:

- ? Devenez membre
- ? Participez aux activités, aux rencontres, aux comités, au C.A.

CONTACTEZ-NOUS SANS TARDER!